

Communication N° 15 - 2014 au Conseil communal

Séance du 24 septembre 2014

Boucllement du préavis N° 01-2010

Stand de Volson - Assainissement de la butte de tir à 300 mètres et devenir du bâtiment

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la décision prise par la Municipalité de procéder au boucllement du crédit d'investissement de CHF 575'000.00 ainsi que le crédit d'étude de CHF 30'000.00, accordés le 8 décembre 2010 (préavis N° 01-2010), destinés à « l'assainissement de la butte de tir à 300 mètres et devenir du bâtiment » du Stand de Volson.

Malgré la découverte d'une pollution plus importante que prévue, en cours de chantier, aux abords de la butte de tir, ayant eu pour conséquences l'augmentation du volume de matériaux à assainir et un enrochement non prévu du lit de la Paudèze, les coûts ont été maîtrisés.

Les subventions fédérales et cantonales (assainissement de sites pollués et enrochement du lit de la Paudèze) ainsi que la participation de la Commune de Belmont ayant été réglées, le boucllement de ce préavis peut avoir lieu.

Le décompte final total de l'opération s'établit comme suit :

Dépenses liées à l'étude	CHF	24'866.00
--------------------------	-----	------------------

soit une économie de CHF 5'134.00 par rapport au crédit d'étude demandé.

Dépenses liées aux travaux	CHF	588'578.65
Subventions fédérales et cantonales	CHF	293'715.80
Participation de la Commune de Belmont	CHF	<u>96'440.00</u>
Coût total à charge de la Ville de Pully	CHF	198'422.85

soit une économie de CHF 376'577.15 par rapport au crédit d'investissement demandé.

Le total de cette dépense sera amorti sur une période de 3 ans, dès le 1er janvier 2014.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic



G. Reichen



Le secrétaire



Ph. Steiner

Pully, le 24 septembre 2014